

SÉANCE DU 5 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le cinq juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrezel, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur RÉMOND Bruno, Maire.

PRÉSENTS :

Mme DUBOIS Véronique

Mrs. BRIAIS Denis, GRANDAY Alexandre, OLIVEIRA Paulo, LEMAITRE Yves, RÉMOND Bruno.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme TANNÉ Chantal

Mrs CARDENNE Marc,

POUVOIRS :

Mr MASTROLIA Francis donne pouvoir à Mr REMOND Bruno

Mme ANTOINE Michèle donne pouvoir à Mr BRIAIS Denis

SECRÉTAIRE :

Mr GRANDAY Alexandre

INTERCOMMUNALITÉ

Le Conseil Municipal approuve les modifications de statuts de la Communauté de Communes de la Brie Centrale sur la compétence de la Petite enfance.

Voici la modification apporté à l'article 5 : « *Organisation d'accueil de loisirs sans hébergement pour mineurs sur le temps des vacances scolaires et mercredis après-midi à partir de 13h30 pour les périodes scolaires. Le temps périscolaire reste de la compétence des communes* ».

Au sujet de la nouvelle intercommunalité :

- Le Conseil Municipal délibère une nouvelle fois contre le périmètre de cette intercommunalité.
- une réunion a eu lieu le 5 juillet à 17h avec les maires de toutes les communes concernées, les compétences qu'elle devra prendre en charge seront certainement décidées à la rentrée.

DÉCISIONS MODIFICATIVES

Suite à la vente du terrain de la route de la Borde, il faut effectuer des mouvements comptables dans le budget de la commune, soit :

Entrée du terrain dans l'inventaire

- Article 1328 : + 10 000 €
- Article 2111 : - 10 000 €

Vente du terrain

- Article 775 : 85 900 € recettes
- Article 023 : 40 000 € (investissement) dépenses
- Article 61522 : 45 900 € dépenses

- Chapitre 021 : 40 000 € recettes
- Article 2135 : 40 000 € dépenses

TAXE D'AMÉNAGEMENT

Le Maire annonce aux conseillers que la délibération prise en 2011 sur la taxe d'aménagement dans la commune doit être renouvelée, et propose de reprendre une délibération.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, et décide de voter pour un taux de 3% de la taxe sur une durée de 3 ans, modifiable tous les ans.

INDEMNITÉ COMPTABLE

Mr le Maire fait part au Conseil qu'il faut prendre une délibération sur l'attribution d'indemnité annuelle du comptable du Trésor public de Guignes. Le montant pour cette année 2016 est de 277.77 €. Le Conseil Municipal approuve cette somme et son versement à l'unanimité.

BIBLIOTHÈQUE

Les travaux de la bibliothèque dans la grange ont débuté. La dalle de ciment a été coulée, les connexions réseaux et câbles télécom installés.

En réalisant les travaux, la société 2CO s'est aperçue qu'un pan de la toiture était en mauvais état, il faudra donc prévoir en plus la rénovation de celui-ci.

ÉGLISE

Le Maire informe les conseillers qu'un morceau du plafond au niveau de la sacristie s'est effondré. Mr Oliveira se propose de regarder d'où provient cet effondrement afin de pouvoir effectuer par la suite les travaux nécessaires.

ÉCOLE

Les élèves du RPI sont très contents de leur voyage en classe de mer effectué cette année à Pornic.

L'école de la commune accueillera pour l'année scolaire 2016-2017, Mme Martinot qui s'occupera des classes de CM1-CM2, Mme Marc reste sur le poste de direction et aura les CP-CE1. Quant à Mme Atigui elle part à Saint-Méry.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h15.